

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR**

Séance du Jeudi 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAUREVOIR, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de BEAUREVOIR, sous la présidence de M. Christian WABONT, Maire.

Présents :

M. Christian WABONT, M. Jean-Marie LELONG, Mme Séverine CZARNY, M. Guillaume WABONT, Mme Adeline KUHN, M. Frédéric LEROY, M. Olivier VAN HYFTE, M. Raymond COMPAGNON.

Absents donne pouvoir :

Mme Sabine DE WILDE donne pouvoir à M. WABONT Guillaume

Absents excusés :

Mme Angélique INACIO, M. Vincent LIBBRECHT, Mme Maryvonne COUILLART

Secrétaire de séance : Mme Séverine CZARNY

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer. Aucune remarque n'est formulée sur le précédent procès-verbal.

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Séverine CZARNY

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2025 approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

I) Projet du parc Eolien des colzas sur les communes de Ramicourt et de Sequehart :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant de Madame la Vice-Présidente en charge de la ruralité au sein du Conseil régional des Hauts-de-France. Ce courrier évoque la tenue d'une enquête publique relative au projet de parc éolien dit "des Colzas", et souligne l'importance pour chaque habitant concerné de pouvoir s'exprimer sur ce sujet. Le projet présenté prévoit l'implantation de sept éoliennes, d'une puissance unitaire de 3,65 MW et d'une hauteur de 165 mètres, ainsi que de deux postes de livraison.

Après présentation et échanges entre les membres du Conseil Municipal, un débat s'est tenu sur les enjeux et les impacts potentiels de ce projet sur le territoire communal.

À l'issue de ce débat, le Conseil Municipal s'est prononcé comme suit : 8 voix contre et 1 abstention. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de parc éolien "des Colzas". Une délibération sera prise en ce sens.

II) Projet de réouverture du chemin rural de l'ancienne ligne de chemin de fer (du cimetière communal au hameau de Genève)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de réouverture du chemin rural situé sur l'ancienne ligne de chemin de fer, reliant le cimetière communal au hameau de Genève, sur une distance d'environ 1,5 km. Les travaux envisagés comprennent :

- Le débroussaillage du sentier
- Le retrait des souches
- L'élagage des branches
- Le nivellement des copeaux sur place

Cette réhabilitation vise à permettre à la société EKKEP - Ferme de Genève d'étendre son activité professionnelle sur ce secteur.

Monsieur Lepoutere, dirigeant de la société EKKEP, a remis une attestation d'engagement garantissant l'entretien régulier du chemin par ses soins une fois les travaux réalisés.

Deux devis comparables (prestations similaires sur des mètres-linéaires identiques) ont été présentés :

- Offre n°1 : 29 960 € HT
- Offre n°2 : 73 480,80 € HT

Après analyse des offres et discussion, les membres du Conseil Municipal ont retenu le devis de l'offre n°1 qui correspond à la société Forêts et Paysages de Beaufort, jugé conforme aux attentes techniques et budgétaires de la commune. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents (9 voix pour). Une délibération sera prise en ce sens.

III) Chemins ruraux :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WABONT Guillaume afin de présenter les conclusions d'une partie du travail de la commission des chemins ruraux, appuyées par un inventaire réalisé en 2022 :

- 111 chemins ruraux recensés, représentant 57,4 km
- Environ 20 km labourés, principalement le long de la chaussée Brunehaut et au hameau de Vaux-le-Prêtre
- Plusieurs chemins impraticables en raison de la végétation (taillis savart)
- Quelques chemins occupés de manière anecdotique en pâture

Des visites de terrain ont été effectuées sur les secteurs de la chaussée Brunehaut et de sa partie ouest. La zone de Vaux-le-Prêtre n'a pu être analysée, elle fera l'objet d'une prochaine réunion.

Le chemin rural n°85, anciennement labouré, a été déplacé par décision du Conseil Municipal afin de rétablir un accès au cimetière depuis la rue du Vermandois, tout en respectant les contraintes des exploitants concernés. Trois options sont rappelées pour la gestion des chemins ruraux :

- Déclassement
- Rétablissement dans le tracé théorique
- Déplacement et création d'un nouveau chemin

Dans une logique de respect des usages, des écosystèmes, du droit d'accès à la propriété et des pratiques agricoles modernes, les propositions suivantes sont soumises au vote :

Constat de désaffectation des chemins en pâture et proposition de vente (article L.161-10 du CRPM) :

- Chemin rural n°1 (entre deux maisons au hameau de Ponchaux)
- Chemin rural n°2 (Bosquet Misère à Vaux-le-Prêtre) – 269 m
- Chemin rural n°45 (ferme de Madagascar) – 283 m
- Chemin rural n°91 (face à la ferme de Genève) – 234 m

Les membres présents à l'unanimité, décident de proposer à la vente les chemins, les propriétaires au droit de ces chemins seront contactés.

Constat de désaffectation des chemins labourés et proposition de vente :

- Chemins ruraux n°33, 34, 38, 46, 79, 80, 83

Monsieur VANHYFTE Olivier quitte l'assemblée, étant concerné par un des chemins.

Les membres présents à l'unanimité, décident de ne pas rétablir les chemins labourés et de procéder à leur désaffectation.

Propositions de déplacement :

- Chemin rural n°82 : pour longer le cimetière et rejoindre l'entrée de l'ancienne ligne de chemin de fer
- Chemins ruraux le long de la chaussée Brunehaut, n°51 et n°80 : pour créer un chemin de marche le long de l'ancien canal des Torrents (du chemin rural n°66 au chemin rural n°43)

Les membres présents à l'unanimité, décident de déplacer les chemins ruraux, les agriculteurs concernés seront contactés.

Réouvertures proposées :

- Chemins ruraux n°108 étant labouré mais sur le territoire de Vaux le Prête, sujet évoqué ultérieurement, les agriculteurs concernés seront concertés.
- Chemins ruraux n°26, n°28 et n°35, les chemins ruraux sont actuellement labourés, les membres présents souhaitent inviter les agriculteurs concernés afin d'envisager la réouverture des chemins n°26 et n°28, avec possibilité de déplacement du tracé théorique.

Monsieur VAN HYFTE Olivier quitte l'assemblée, étant concerné par un chemin.

Les membres présents à l'unanimité, acceptent que Monsieur le Maire organise un rendez-vous avec les agriculteurs concernés, le sujet sera abordé à une réunion ultérieure.

Après présentation et débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ensemble des propositions. Une délibération sera prise.

IV) Renouvellement d'un CDD : Cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler un contrat à durée déterminée pour un poste de surveillante scolaire à l'école primaire, incluant également des missions de service à la cantine et de ménage au collège.

Ce contrat est prévu pour une durée de 8 mois, du 1er novembre 2025 au 30 juin 2026, à raison de 14 heures par semaine, lissées sur la période afin que la personne concernée ne travaille pas pendant les vacances scolaires. Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre de la création d'un nouveau poste, suite à la fin du précédent CDD. Madame CZARNY apporte des éléments complémentaires concernant le recrutement de la personne retenue, dont la prise de poste est fixée au 1er novembre 2025.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement du contrat et à la création du poste. Une délibération sera prise en ce sens.

V) Travaux au local associatif :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'isolation urgents ont été réalisés au local par l'entreprise Ducarne, courant juillet. Ces travaux ont été engagés afin de répondre à une nécessité immédiate. Pour permettre le règlement de la facture correspondante, une délibération de régularisation est demandée. Après présentation des travaux et explication des conditions d'intervention, les membres présents émettent un avis favorable au paiement de la facture, d'un montant de 9 906,61 HT. Une délibération sera prise en ce sens.

Il est également précisé que des travaux de réfection des sanitaires situés dans la salle de musculation seront prochainement réalisés. Ces travaux seront effectués en régie par les employés communaux, afin de limiter les coûts pour la collectivité.

VI) Achat de poubelles canines :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une discussion avait eu lieu lors de précédentes réunions concernant l'installation de poubelles pour déchets canins dans le village. Suite à une promotion récemment reçue, il propose l'achat de 2 lots de trois poubelles (deux achetées, une offerte) pour un montant de 640 euros hors taxes à la société Comat et Valco. Après débat, les membres présents acceptent la proposition. Une délibération sera prise en ce sens et le bon de commande sera adressé à la société Comat et Valco.

VII) Appel à candidature : remplacement Arrêt maladie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'urgence de recruter un comptable à mi-temps, en raison de l'arrêt maladie de l'agent actuellement en poste. Il précise que cette absence, conjuguée à des difficultés rencontrées dans la gestion comptable antérieure, a entraîné des retards dans le traitement des dossiers et des erreurs répétées. Le personnel en place ne parvient plus à absorber la surcharge de travail liée à cette situation, ce qui rend nécessaire le renfort d'un agent qualifié. Monsieur le Maire propose de publier une offre de recrutement sur le site du Centre de gestion de Chauny. Le contenu de l'annonce est présenté aux membres.

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à déposer l'annonce et à engager la procédure de recrutement.

VIII) Décisions modificatives :

Monsieur le Maire informe les membres présents que la nomenclature M49 a été modifiée. Les redevances de l'agence de l'eau étaient mandatées au 6378 – Autres impôts taxes et versements. Depuis le 01 janvier 2025, les redevances doivent être imputées au 701249 – reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique et au 701269 – reversement à l'agence de l'eau de la redevance sur la consommation d'eau potable. Afin de régulariser les écritures comptables du budget eau, Monsieur le Maire soumet la décision modificative suivante :

- Dépenses charges à caractère personnel – Budget Fonctionnement :

Réduction de 9017 € au 6378/011

Réduction de 5599 € au 6410/012

- Dépenses atténuation de produits – Budget Fonctionnement :

Augmentation de 14 616 € au 701249/014

Les membres présents à l'unanimité par 8 voix pour, émet un avis favorable, une délibération de décision modificatives sera faite.

IX) Informations et questions diverses :

- Monsieur le Maire revient sur le dossier opposant la commune à la société NADARA concernant le chemin rural n°88, sur lequel des restes de travaux ont été déversés sans accord préalable de la municipalité. Après avoir été contactée par la mairie, la société NADARA s'est engagée à réparer le chemin concerné. Une visite sur site a été réalisée en présence d'une personne qualifiée, permettant de définir les travaux nécessaires pour assurer la pérennité de l'aménagement :

- Reprofilage en grave non traitée 0/315 ou application d'un tout-venant calcaire 0/40
- Pose d'un enduit bicouche composée de granulats 6/10 et 4/6
- Réalisation d'une voie déversée à l'opposé de la pâture existante

Ces travaux visent à améliorer la praticabilité et la durabilité du chemin.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette situation et donnent, à l'unanimité, leur accord à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires dans ce dossier. Un courrier sera adressé à la société NADARA afin d'engager les travaux.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la DRAC des Hauts de France situé à Amiens relatif à demande d'autorisation de travaux concernant la restauration en conservation de la tour du guet dite Jeanne D'Arc à Beaufeuvois classée au titre des monuments historiques, à savoir un avis favorable avec prescriptions. Les membres présents se réjouissent de l'avancée du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, vingt heure vingt (21h).

Le Maire
Christian Wabont

La secrétaire de séance
Séverine CZARNY

